



Saint-Julien vous parle

Mention d'honneur

Le conseil municipal souhaite par la présente émettre une mention d'honneur à l'égard de Jean Gravel, un nouveau résident de Saint-Julien.

En effet, le conseil veut souligner l'acte de civisme de cet excitadin qui est intervenu sur les lieux d'un accident survenu sur le chemin Gosford au mois d'août dernier.



Crédit photo, Michel Tremblay

Dans l'attente des secours, par ses soins, et il a su atténuer la gravité des conséquences de cet accident. Il a non seulement gardé la personne consciente jusqu'à l'arrivée des secours mais aussi grâce à lui, elle était en vie !

C'est dire que ce batteur professionnel ne sait pas que jouer de la baguette, mais aussi de sa profonde humanité et de son altruisme.

Donc, la municipalité veut très sincèrement le remercier pour son civisme et lui signifier que nous sommes chanceux de le compter parmi nous.

Vivre au sommet des Appalaches c'est aussi vivre à hauteur d'humanité.



DANS CE NUMÉRO

Mention d'honneur	1
Info-conseil	2
Avis publics	3
Avis d'élection.....	4-5
Diner causerie.....	6
Exposition artistique.....	7
Coordonnées.....	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance extraordinaire du Conseil s'est tenue le 16 août dernier et une séance ordinaire le 13 septembre dernier. Lors de ces séances, il fut principalement question des sujets suivants :

Achat de machinerie

Le conseil veut procéder à l'achat d'un Loader John Deere 624G 1996 et d'une Niveleuse Volvo G740 2001 et procéder à la vente de diverses machines moins utilisées ou désuètes.

Le Loader sera acquis au coût de 55 700 \$ plus taxes.

La Niveleuse sera acquise au coût de 55 000 \$ plus taxes.

Ces sommes seront prélevée à même les surplus accumulés non affectés qui sont d'approximativement 420 000 \$.

Les machineries à disposer seront mises en ventes prochainement.

Mention d'honneur

Le conseil a souhaité émettre une mention d'honneur à l'égard de Monsieur Jean Gravel pour son acte de civisme au mois d'août dernier.

Adoption du règlement sur les minimaisons

Le conseil a adopté le règlement sur les minimaisons. Il entrera en vigueur après la réception du certificat de la MRC des Appalaches.

Autorisation de travaux compensatoires

Le conseil autorise le directeur général à donner des heures de travail à une personne devant faire des travaux compensatoires.

Prochain Conseil :

Lundi 4 octobre 2021, 20h00.

AVIS DE RECHERCHE

Des panneaux disparaissent dans la municipalité...

- Dindons sauvages
- Route Turgeon
- Arrêt / Stop

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES APPALACHES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Le règlement numéro 384 amendant le règlement de zonage numéro 243 a été adopté à la séance du conseil du 13 septembre 2021.
2. Ce règlement a pour effet de permettre et de régir les minimaisons comme des habitations unifamiliales isolées sur certaines parties du territoire de la municipalité.
3. Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 14 septembre 2021



Martin Cloutier
Directeur général, secrétaire-trésorier



Clinique SANS rendez-vous

1^{er} octobre
13h à 17h

Saint-Julien

794, chemin de St-Julien

Avis public d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

DATE DU SCRUTIN 2021-11-07

Par cet avis public, Martin Cloutier, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. Le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire
Poste de conseillère ou conseiller 1
Poste de conseillère ou conseiller 2
Poste de conseillère ou conseiller 3
Poste de conseillère ou conseiller 4
Poste de conseillère ou conseiller 5
Poste de conseillère ou conseiller 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021

Horaire

Lundi	De 8 h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 8 h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 8 h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 8 h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi	De 8 h00 à 12h00	

Attention : le vendredi 1^{er} octobre 2021 , le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 31 octobre 2021**

**Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire
(vote par correspondance – COVID-19)**

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
- Vous êtes domicilié(e) dans la municipalité, mais incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
- Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
- Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
 - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
 - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur (teuse) de la maladie;
 - présentez des symptômes de COVID-19;
 - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
 - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande verbale ou écrite en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

Si vous demandez de voter par correspondance car vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande sera valide uniquement pour le scrutin en cours. Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marie Drolet

6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Président d'élection

Adresse : 787 chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, QC, G0N 1B0.

Téléphone : 418-423-4295

Signature

Donné à Saint-Julien le 15 septembre 2021

Président d'élection

La Croisée vous invite à un dîner-causerie!

Parce que la peur du jugement en ce qui concerne la maladie mentale est encore bien présente, La Croisée vous invite à un dîner-causerie dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux maladies mentales qui se déroule provincialement du 3 au 9 octobre.



Plusieurs personnes atteintes d'une maladie mentale gardent le silence sur ce qu'elles vivent par crainte du regard des autres, ce qui fragilise le processus de demande d'aide et de rétablissement. Le dîner-causerie proposé se veut un échange sur la maladie mentale, ses causes, ses traitements, quels sont les signes avant-coureurs qui disent que ça ne va pas et comment il est possible d'aider, de mieux comprendre afin de développer des « outils », comme membre de l'entourage.

Vous êtes invités à un premier dîner-causerie sous le thème : **Démystifier la maladie mentale.**

Pour qui : Les résidents et résidentes de Saint-Julien.

Quand : **Vendredi le 8 octobre, de 11 h à 13 h.**

Où : Au centre communautaire situé au 794, chemin de Saint-Julien.

Pour vous inscrire, veuillez contacter La Croisée au 418 335-1184 ou par courriel à l'adresse suivante : lacroisee1@cgocable.ca. La date limite d'inscription est le 28 septembre. Un minimum de trois et un maximum de dix inscriptions sont possibles. Une contribution minimale pour les repas sera demandée et payable sur place. Autant que possible préparés par un traiteur local.

La Croisée désire offrir des services de proximité pour répondre aux besoins. Notre mission est de regrouper, de développer l'entraide, de briser l'isolement, d'informer et de soutenir les membres de l'entourage qui accompagnent un proche aux prises avec la maladie mentale vers son rétablissement.

Une suite sera possible si suffisamment d'inscriptions ayant comme thème : **Être un membre de l'entourage.** Celle-ci est prévue pour le 22 octobre. Bienvenue!



« *Le petit dortoir des âmes* »

Catherine Jodoin
Art contemporain

17-18 et 19 septembre 2021

**Expositon : vendredi de 18 h à 21 h 00; samedi et dimanche
de 10 h à 15 h**

Ateliers* sur réservation : samedi et dimanche à 15 h

Expo et ateliers : **Grande salle communautaire de Saint-Julien
794, chemin de Saint-Julien**

week-end !!!
ne manquez pas cet évène-
ment artistique.
Le passeport sanitaire sera
requis.

* J'aurai le plaisir d'animer l'atelier sous forme de cercle de parole. Conçu pour les femmes, "Le petit dortoir des âmes", œuvre de Catherine Jodoin, est d'une grande richesse symbolique et poétique. Elle sera la mine d'or dans laquelle nous creuserons pour nourrir nos réflexions, discussions, parcours de vie. Notre silence aussi. Le thème du "cycle féminin", cher à mon cœur, y est représenté avec beaucoup de profondeur et de justesse.

Le cercle de parole est un lieu d'échange compatissant, bienveillant. Un rituel d'une grande simplicité où chacune peut se dire en vérité ou être simplement dans l'écoute. Au plaisir de vous y rencontrer à la fin du bel été!

Réservez votre place en communiquant avec moi, Marie Drolet 418-341-0858 marie.shanti@live.ca

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2021. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 13 décembre 2021.



septembre						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
				R		
5	6	7	8	9	10	11
				P		
12	13	14	15	16	17	18
	C			G		
19	20	21	22	23	24	25
				P		
26	27	28	29	30	31	
				R		

octobre						
D	L	M	M	J	V	S
3	4	5	6	7	1/8	2/9
	C			P		
10	11	12	13	14	15	16
				R		
17	18	19	20	21	22	23
				P		
24	25	26	27	28	29	30
				R		
31						

Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



HEURES D'OUVERTURES DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé